

COMMISSION DES JEUNES

Réunion du : JEUDI 27 AOUT 2026 – PV N°03

A :14H

Présidence de séance : MR Stéphane BROCCQ

Présents : MME Claire MANTOUX, MR Michel UDOVICIC, Jean Marie TASTEVIN

Absents excusés :

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District. A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°2 du 20.08.2026.

INACTIVITE PARTIELLE 2026/2027

NIMES GAZELEC en U15

AS CENDRAS en U18/U19

AEC ST GILLES en U18/U19

VAL DE CEZE en U16/U17

COMPOSITION POULES 2026/2027

Suite à l'appel à candidatures pour les U16 Territoire, 3 clubs ont candidatés :

Bernis

Le Grau du Roi

Rousson

Ces 3 clubs sont donc intégrés en U16 Territoire.

Composition des poules jeunes foot à 11, Voir Annexe 1

COUPE GARD LOZERE

Pour appel, selon l'article 5 des règlements généraux du District Gard Lozère, toute équipe engagée en championnat doit être également engagée en Coupe Gard Lozère.

Art. 5 - Obligations

Outre les obligations prévues au Titre 1 Chapitre 2 des Règlements Généraux du District, les Clubs participant à un championnat Jeunes du District dans une catégorie sont dans l'obligation de s'engager en Coupe Gard-Lozère Jeunes de la même catégorie.

Le Club qui ne répond pas à ce critère pourra être sanctionné par le Comité de Direction.

VOIR LISTES DES EQUIPES ENGAGEES A CE JOUR EN ANNEXE 2

COURRIERS DES CLUBS

US SOMMIERES

Mail du 25.08.2026

Voir réponse par mail de la commission.

Mail de Chusclan Laudun concernant U14 Territoire.

Réponse faite par téléphone le 27.08.2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT DE SÉANCE

M BROCC Stéphan



LA SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MANTOUX Claire

